

Le stationnement rue de Ruzé va changer !

Pour le confort et la sécurité des habitants, le stationnement rue de Ruzé va évoluer dans les prochaines semaines.



Quatre modifications vont être apportées pour éviter le stationnement prolongé et excessif, la gêne pour le voisinage et les piétons :

- Dans la rue Joseph Lhoste entre la rue de Ruzé et la Ruelle au Vin, le stationnement sera limité à 4 heures maximum du lundi au samedi de 8 h à 18 h (sauf les jours fériés et mois d'août) et délimité par une zone blanche.
- Dans la rue de Ruzé comprise entre la rue de Joseph Lhoste et l'avenue Jean Jaurès, le périmètre sera délimité par une zone bleue et limité à 2 heures du lundi au vendredi inclus de 8 h à 18 h (sauf les jours fériés et mois d'août).
- Interdiction de stationnement du côté pair de la rue de Ruzé comprise entre la rue Joseph Lhoste et l'avenue de Berny pour les véhicules utilitaires, fourgon etc.
- Mise en place de deux places de stationnement pour les automobilistes titulaires d'une carte de mobilité inclusion du côté impair de la rue de Ruzé.

Infos pratiques

villeparisis.fr

[Maison de la sécurité et de la prévention](#)

01 64 67 52 86

Contact

01 64 67 52 86